

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 29 septembre 2023  
-----

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

23 septembre 2023

Objet de la délibération

**Création de postes de saisonniers pour les vacances de la Toussaint**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme SIMON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. THOMAS (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZWYK.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article L332-23 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel chaque année pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service jeunesse de Villeneuve-sur-Yonne,

Il est proposé pour la période du 21 octobre au 5 novembre 2023, de recruter 2 agents contractuels au grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C (IB367), à temps non complet pour faire face aux besoins de service.

Considérant

L'avis favorable du CST réuni le 7 septembre 2023,

L'avis favorable de la commission RH réunie le 12 septembre 2023,

L'avis favorable, de la commission des affaires scolaires, petite enfance et jeunesse du 22 septembre 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **CREE** les postes contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités dans les termes définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ces recrutements

➤ **DIT** que les crédits seront ins  
cours.

Le Secrétaire  
Éric PÉANNE



La Maire  
Nadège NAZE

